



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010

<b>Déroulement</b>	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 16:30 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
<b>Présences</b>	Nicole Cruchten-Frantz, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.
<b>Absence(s)</b>	/
<b>Remarque</b>	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

### 1.1 Communications du collège échevinal

- ▶ Les délibérations du conseil communal suivantes ont été approuvées par le Ministère de l'Intérieur :
  - les délibérations du 6 octobre 2010 concernant les modifications budgétaires au service ordinaire et extraordinaire ;
  - la délibération du 18 novembre 2009 concernant le réaménagement de la rue Auguste Dutreux à Kockelscheuer ;
  - la délibération du 21 juillet 2010 concernant la nomination provisoire de Mlle Sara Jaworski à un poste d'ingénieur-technicien.
- ▶ Les communes de Bettembourg, Dudelange, Frisange et Roeser ont signé une déclaration d'intention de collaboration politique avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.
- ▶ Le bourgmestre informe sur l'état actuel des travaux dans l'antenne de Berchem de la Maison relais. La cuisine devra être partiellement remplacée suite aux dégâts provoqués lors d'un nettoyage avec un produit inadapté. Le remplacement d'une partie des installations a été pris en charge par l'assurance de la société qui avait provoqué les dégâts. L'agrément du ministère est également parvenu et le personnel a été engagé. L'ouverture de l'antenne de Berchem est prévu pour le 3 janvier 2011.
- ▶ L'office social commun des communes de Bettembourg, Frisange et Roeser a été constitué. Le conseil d'administration a élu Mme Marianne Rodesch-Hengesch comme présidente.

### 1.2 Questions écrites des conseillers

Se référant à un article paru dans la presse le 15 octobre 2010 les conseillères de la fraction CSV désirent savoir du collège échevinal si celui-ci a l'intention de faire une demande de candidature pour l'implantation du vélodrome sur le terrain de la commune de Roeser, suite à l'appel lancé par le ministre des Sports Romain Schneider.

**Réponse du collège échevinal :** La commune de Roeser n'ayant ni les terrains nécessaires ni l'intention d'investir jusqu'à 5 millions d'euros dans une infrastructure nationale, le collège échevinal ne s'est pas porté et ne se

portera pas candidat à l'invitation de Monsieur le Ministre Romain Schneider pour la construction d'un vélodrome.

### 1.3. Modification de la décision réglementant le paiement des frais de génie civil pour le raccordement à la conduite de gaz

Par délibération du 25 janvier 1990 le conseil communal avait introduite la procédure relative à la prise en charge par l'administration communale des frais de génie civil pour le raccordement à la conduite de gaz. Cette procédure visait à favoriser et accélérer le raccordement des ménages à la conduite de gaz parallèlement aux efforts réalisés par l'administration communale d'installation du réseau de distribution de gaz dans la commune de Roeser. Comme le réseau de gaz est installé dans la presque totalité de la commune (il ne reste que deux rues non équipées) et que la mesure incitative n'a donc plus de justification, le collège propose de mettre un terme à la procédure de prise en charge par les étapes suivantes :

- ▶ Délai accordé aux ménages pour réaliser les travaux : un an à partir du 01/12/2010 ;
- ▶ Dernier délai de présentation des demandes de subvention : 31/01/2012.

Cette décision ne concernera pas les ménages de la "rue de la Forge" à Bivange et de la "rue de la Montée" à Berchem.

### 2.1 Convention avec le syndicat SPIC

La convention a pour objet la mise à disposition du sous-sol de la piscine du SPIC, située à Crauthem, à l'administration communale de Roeser pour les besoins de la garderie communale.

La convention est conclue pour une période de trois années scolaires, à savoir 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013. Elle est prorogable par reconduction tacite d'une période identique sauf dénonciation par l'une des parties au moins six mois avant la fin de l'année scolaire. Le loyer mensuel s'élève à 300 €.

## 2.2 Logements pour personnes âgées : contrat de bail

Le conseil approuve le contrat de bail conclu avec M. Nicolas Glod relatif à la location d'un logement pour personnes âgées à Berchem.

## 3. Plan d'aménagement particulier - lieu-dit "Oiwé Strachen", Bivange : convention complémentaire relative aux conditions et modalités de réalisation

Le conseil approuve la convention complémentaire avec la société Loginter concernant les conditions et modalités de réalisation du projet d'aménagement particulier au lieu-dit "Oiwé Strachen" à Bivange.

## 4. Plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser - exercice 2011

Plan de gestion établi par l'Administration de la Nature et des Forêts	
Total des recettes	171.700,00 €
Total des dépenses	204.100,00 €

## 5. Engagement pour la réduction de l'utilisation de pesticides ("communes et écoles sans pesticides")

Le projet de délibération proposé par l'initiative "Luxembourg sans OGM" a pour finalité la réduction de l'utilisation de pesticides. Par cette délibération le conseil communal déclare et décide de :

1. s'engager à réduire (de 80% au moins) l'utilisation de pesticides sur l'ensemble des terrains lui appartenant ;
2. refuser l'utilisation des pesticides "Roundup" sur l'ensemble des terrains lui appartenant ;
3. ne pas utiliser de pesticides sur les terrains lui appartenant et notamment sur les terrains où jouent des enfants ou ceux qui se trouvent à proximité des endroits où il y a des enfants : autour des écoles, crèches et autres structures d'accueil, les aires de jeux ;
4. faire des efforts pour sensibiliser les structures d'accueil pour enfants et les crèches privées, les jardiniers et les agriculteurs sur les effets négatifs et les dangers liés à l'utilisation de pesticides ;
5. augmenter la biodiversité sur les terrains autour des écoles et structures d'accueil en diminuant les pelouses en faveur de parcelles avec des fleurs indigènes, sources de nectar et de pollen pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Une telle mesure augmenterait aussi la valeur éducative et pédagogique des terrains autour des écoles et structures d'accueil.

## 6.1 Fixation de la valeur du point pour le calcul des subsides ordinaires pour l'année 2010

Valeur du point	2,5
Nombre d'associations pouvant bénéficier d'un subside	26
Nombre d'associations recevant un subside	24
Total des points attribués	10.391
Total des subsides alloués	25.977,50 €

## 6.2 Allocation de subsides compensatoires pour l'année 2010

Fraën a Mammen Bivange-Berchem	235,00 €
Fraën a Mammen Roeser-Crauthem-Peppange	235,00 €
Amicale des Enrôlés de force	145,00 €

## 6.3 Subsides aux associations : subside extraordinaire

Un subside de 500,00 € est alloué à l'association HC Berchem pour la participation à la Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe.

## 7. Modification budgétaire - service extraordinaire : dotation du fonds de roulement de l'Office social commun des communes de Bettembourg, Frisange et Roeser

Par délibération du 6 octobre 2010 le conseil communal a approuvé l'accord passé en date du 30 septembre 2010 entre les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Bettembourg, Frisange et Roeser en vue d'une collaboration de ces communes au sein d'un office social commun tel qu'il est prévu par la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.

Cet accord prévoit au point 6-a (Participations financières - Contribution du fonds de roulement) que chaque commune assurera une dotation de cinq euros au moins par habitants au fonds de roulement de l'office social commun.

## 8.1 Modification du contrat de travail de personnel de droit privé

La tâche d'une salariée à tâche intellectuelle occupée à l'éducation précoce est restaurée à 30 heures par semaine.

## 8.2 Maison relais : création de poste

Suite à la réorganisation des postes d'encadrement de la maison relais opérée le 17 juin 2009, il reste à créer encore un poste à 12 heures d'occupation de la carrière PA6.

## 8.3 Maison relais : adaptation de postes

Dans le cadre de la nomination des éducateurs par le conseil le 6 octobre 2010 il est apparu qu'il est nécessaire d'adapter certains postes.

- ▶ un poste d'éducateur est porté à 30 heures par semaine (degré d'occupation 75%) ;
- ▶ un poste de la carrière PE7 est revalorisé à la carrière PA3.

#### 8.4 Maison relais : grille des postes

Il est créé une nouvelle grille des postes qui référence de manière unique chaque poste sur base des délibérations prises jusqu'au 17 novembre 2010.

#### 8.5 Transport scolaire : grille des postes

A l'instar de la grille des postes de la maison relais il est créé une grille des postes du transport scolaire. La base de la grille est la présente délibération qui fixe les postes de surveillance du transport scolaire (bus scolaire et Pédibus) sur base du contingent actuellement affecté à cette tâche.

### 9. Questions orales des conseillers

#### Nicole Cruchten-Frantz :

- ▶ En février 2011 aura lieu le recensement général de la population. Est-ce que l'administration communale recrute encore de recenseurs ?

**Réponse du bourgmestre :** *Il est vrai que le STATEC avait lancé un appel pour rechercher des recenseurs. Suite à cet appel, plusieurs personnes se sont porté candidats. En outre, le service concerné a contacté les recenseurs du recensement fiscal et a lancé un appel interne au personnel communal. A ma connaissance, tous les postes nécessaires sont dorénavant occupés.*

#### Marianne Pesch-Dondelinger :

- ▶ J'ai été informé que l'ingénieur-technicien de la commune a contacté les propriétaires des terrains avoisinants le chemin piétonnier menant de la rue de la Fossé vers la rue Alexandre Schintgen pour acheter une partie de ces terrains privés. Quelle était la raison de cette démarche ?

**Réponse du bourgmestre :** *Nous avons effectivement l'intention d'élargir ce chemin piétonnier. Une famille propriétaire d'un terrain jouxtant ce chemin nous a proposé de vendre une partie de leur terrain, les deux autres ont été contactés par notre ingénieur-technicien. A ma connaissance, une famille serait d'accord à vendre, l'autre aurait refusé.*

- ▶ Savez-vous quand est-ce que la nouvelle maison de soins de Crauthem ouvrira ses portes ? Savez-vous si des personnes issues du Roeserbann ont été engagées ?

**Réponse du bourgmestre :** *Je ne saurais pas vous répondre à ces questions. Les responsables de la maison de soins s'étaient déclarés d'accord de donner priorité aux candidats habitant notre commune, en cas d'équivalence de compétence, mais je ne sais pas, s'il y a eu de candidatures de Roeserbannois ayant les compétences recherchées.*

#### Camille Schleck :

- ▶ Nous occupons actuellement une personne à la Maison relais qui dispose d'un diplôme comme professeur de sports. Elle n'est cependant pas rémunérée selon ses compétences. Je sais qu'il est

difficile de rémunérer une personne faisant un travail d'éducateur comme professeur de sports, mais je pense qu'il faudrait quand-même faire un effort afin de motiver cette personne de rester dans notre Maison relais. Est-ce que la commune ne pourrait pas jouer un rôle de précurseur en créant un poste spécial pour cette agente ?

**Réponse du bourgmestre :** *Je suis d'accord avec vous, mais il est malheureusement impossible de créer un poste spécial pour cette personne. Comme vous le savez, les salaires des agents de la Maison relais sont subventionnés par l'Etat et pour pouvoir profiter de ce système de subventionnement, nous avons l'obligation de rester dans le cadre légal prévu.*

#### Suzette Doster-Wagener :

- ▶ J'ai été informé qu'il a eu un problème lors des travaux de démolition pour la nouvelle crèche à Berchem. La maison se trouvant à côté aurait été endommagée et présenterait maintenant des fissures. Est-ce que cette maison doit maintenant être démolie ?

**Réponse du bourgmestre :** *Il y effectivement eu un problème lors de la démolition de l'ancienne grange à côté de cette maison. La façade de la maison a eu quelques fissures et la maison a dû être stabilisée. Grâce à cette stabilisation il n'y aura dorénavant plus de problèmes.*

- ▶ A côté du rond-point à la sortie de Bivange il y a un petit chemin rural qui mène vers les installations électriques. Lors de périodes de pluies, il y a de grandes quantités d'eau qui descendent ce chemin jusqu'à la chaussée. Il faudrait faire quelque chose car ceci est un problème de sécurité pour les automobilistes.

**Réponse du bourgmestre :** *Ce chemin appartient à la société des chemins de fer. On informera les responsables.*

- ▶ Les arbres dans la rue Lankert ont été enlevés suite aux problèmes avec la conduite de gaz. Les racines n'ont cependant pas été enlevées complètement. Est-ce qu'il n'y aura pas de nouveau des problèmes si ces racines restent dans la terre ?

**Réponse du bourgmestre :** *Les arbres ont été enlevés par des professionnels. Je suppose donc qu'il n'y aura plus de problèmes.*

# Rapport de suivi des questions orales des conseillers

Séance du 6 octobre 2010

## Marianne Pesch-Dondelinger :

- ▶ Pourriez-vous me donner des explications concernant le projet réalisé par le syndicat "Sicona Westen" dans le "Bann"? Les cultivateurs exploitant des terres aux alentours de l'Alzette ont été surpris par la visite d'un représentant de ce syndicat. Certains ont même parlé d'une pression exercée par le syndicat pour les inciter à signer une convention avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Réponse :** *Il s'agit d'un projet de revalorisation écologique du "Bann". Dans le cadre du projet LIFE la commune avait acheté en tout 25 ha de prés se trouvant aux abords de l'Alzette. Ces champs sont partiellement exploités par différents cultivateurs. Le projet proposé par le syndicat "Sicona Westen" prévoit maintenant un réaménagement écologique de ces terrains. Cette revalorisation ne doit cependant pas exclure l'exploitation agricole des champs. Voilà pourquoi le syndicat a contacté les cultivateurs concernés pour leur présenter le projet et pour élaborer avec eux des solutions garantissant une exploitation agricole future d'une partie des prés. Le syndicat n'a pas exercé de pression pour inciter les cultivateurs à signer avant le 1<sup>er</sup> octobre. Le représentant voulait simplement rendre attentif au fait qu'une signature avant le 1<sup>er</sup> octobre permettrait l'octroi de subventions en 2011.*

## Nicole Cruchten-Frantz :

- ▶ J'ai été informé que de nombreux chiens salissent par leurs excréments les zones de verdure publiques nouvellement aménagées aux abords de la rue de Bivange. Est-ce qu'il ne serait pas utile d'aménager une toilette pour chiens à cet endroit ?

**Réponse :** *On n'a pas eu de réclamations concernant d'excréments de chiens dans les verdure publiques de cette rue. Par contre, il existe un réel problème de salubrité à la sortie du pré utilisé par un cultivateur comme pâturage. En effet, les trottoirs sont régulièrement entachés lorsque les vaches sont sorties du pré.*